



COMITÉ
RÉGIONAL
NORMANDIE



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DU CLUB

MONCLUB



Bienvenue, **escal**
14076.177_maj

[MON ESPACE](#)[HAUT NIVEAU](#)[COMPÉTITION](#)[EVOLUGYM](#)[FORMATION-EMPLOI](#)[Mon Compte FFGym](#)[Mon espace](#)[FFGYM Licence](#)

FFGYMLICENCE

[Administration](#)[Entités](#)[Clubs](#)[Licences](#)[Formations](#)[Editions](#)

Nombre de licenciés : 21

Nombre de demandes en cours : 0

Version : 5.49.1

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

ACCÈS SITE FÉDÉRAL MÉDICAL PHOTOGYM FFGYM LICENCE CONTACT  ME DÉCONNECTER

MONCLUB |  FÉDÉRATION FRANÇAISE

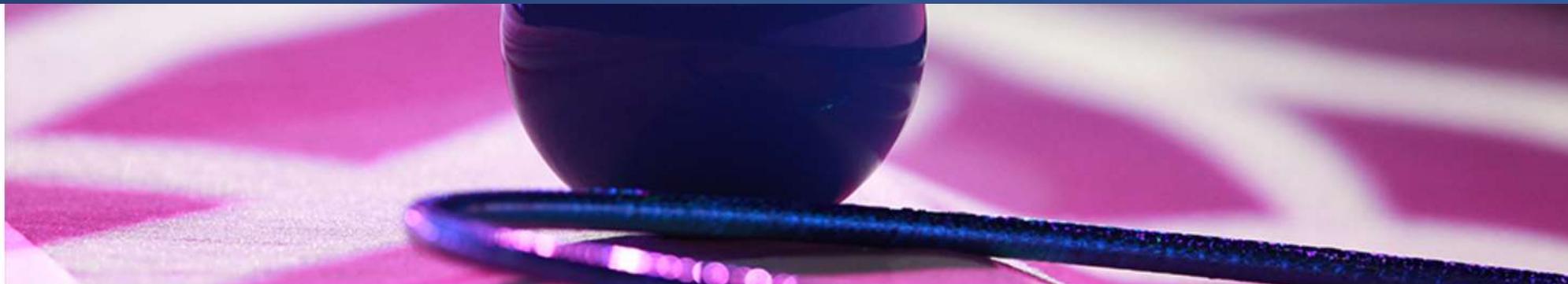
Bienvenue, **escal**
14076.177_maj 

 **MON ESPACE** HAUT NIVEAU COMPÉTITION EVOLUGYM FORMATION-EMPLOI  Rechercher sur le site **OK**

MON AFFILIATION ET MES LICENCES <ul style="list-style-type: none">Mon affiliationMon contrat d'affiliationJe prends mes licencesJe procède à une mutationJe prends en photo mes licenciés (PhotoGym)Je déclare mes musiques à la SACEM	LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL <ul style="list-style-type: none">ClubsBilanFoire aux questions : projet sportif fédéral MES AVANTAGES <ul style="list-style-type: none">Crédit MutuelGym MagFB CurvesLepermislibre	MES OUTILS ADMINISTRATIFS <ul style="list-style-type: none">Guide de l'AGFiches pratiques/notes juridiquesCirculaires clubsCirculaires structuresGestion des adhérentsE-paiement MES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS <ul style="list-style-type: none">Statuts & règlements FFGymCongrès & AG, colloques, conférences et rapports annuels	 CALENDRIER  RÉSULTATS
--	--	---	---

MON ASSURANCE 

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE



L'ASSURANCE

CLUBS	LICENCIÉS	SALARIÉS DES STRUCTURES FFGYM	MÉDECINS ET KINÉSITHÉRAPEUTES
PRATIQUANTS OCCASIONNELS	DÉCLARER UN ACCIDENT		

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

https://www.ffgym.fr/La_FFGYM/Assurance#clubs

1/ LE CONTRAT FÉDÉRAL

POUR LES CLUBS

Pratiquer en toute sécurité la Gymnastique, c'est également s'assurer de la meilleure façon. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à l'assurance dans le cadre de votre affiliation à la Fédération Française de Gymnastique.

LA RESPONSABILITE CIVILE



En s'affiliant à la FFGym, les clubs bénéficient du contrat d'assurance de groupe souscrit par la Fédération auprès de Groupama et de Mutuaide pour l'assistance. Ce contrat couvre la garantie Responsabilité Civile imposée par la loi. Ainsi, l'assuré est garanti, dans la limite des plafonds contractuels, et sous réserve des exclusions prévues au contrat, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans l'exercice des activités assurées.

Les activités assurées sont :

14:29 29/12/2022 10°C Edairdes

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

Sont exclus :

- Les activités pratiquées dans un but lucratif en dehors des activités habituelles du club ;
- La pratique de tous sports à très haut risque : sports aériens, sports nautiques (plongée et chasse sous-marine), saut à l'élastique, spéléologie y compris sous-marine, vol à voile, bobsleigh, chasse et corrida.

Vous pouvez consulter les conditions générales en les téléchargeant via le lien ci-dessous.

Coordonnées de l'assureur :

Amplitude Assurances - Gomis-Garrigues - 17 bd de la Gare - 31500 Toulouse - Tél : 05.61.52.19.19

Mail : contact@amplitude-assurances.fr

Pour toute demande d'**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE**, téléchargez-la en ligne en [cliquant ici](#)



ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

Fédération Française de Gymnastique



Assureur officiel de la Fédération Française de Gymnastique, nous vous proposons un ensemble de services pour répondre à vos besoins et vos problématiques d'assurance.

Le contrat Fédéral prévoit l'assurance de la Responsabilité Civile de la Fédération et de ses organes déconcentrés (Comités, Clubs et Association affiliés), ainsi que celles de leurs dirigeants, arbitres, entraîneurs, moniteurs, enseignants, préposés et pratiquants licenciés. Il prévoit également des garanties Atteintes Corporelles et Assistance pour les pratiquants licenciés.

Effectuez votre déclaration d'accident en ligne

 Têledéclarer

Pour vous aider, téléchargez notre guide de déclaration d'accident en ligne ci-dessous.

Si vous ne parvenez pas à vous connecter à votre espace licencié FFGym, cliquez ici pour effectuer votre déclaration non pré-remplie d'accident.

Téléchargez votre attestation d'assurance Club

28076.177



Il conviendra de renseigner le numéro d'affiliation de votre club : 280.....

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

GROUPAMA D'OC – Caisse Régionale d'Assurances Mutuelle Agricoles d'Oc dont le siège social se trouve 14 rue de Vidailhan -CS 93105 – 31131 BALMA CEDEX atteste :

Que FFGYM LA FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
7 Ter, Cour des Petites ECURIES 75010 PARIS

est titulaire du contrat d'assurance n°418838170001 ayant pris effet le 01/09/2022 couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans le cadre de la pratique et de l'enseignement de la gymnastique y compris dans le cadre d'activités extra sportives annexes auxquelles ils participent, conformément aux articles L 321-1 et 4 du Code du Sport, et dans la limite des montants visés ci-après :

Sont également assurés (désignation de l'Association ou du Club concerné) :

EVASION SPORTIVE ET CULTURELLE PAR L'ANIMATION ET LES LOISIRS GYMNIQUES

LA GARANTIE S'EXERCE A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES FIGURANT DANS LE TABLEAU CI-APRES.

MONTANT DES GARANTIES :

Responsabilité civile	Montants de garantie	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	30 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
Dont :		
- Faute Inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris locaux occupés à titre occasionnel	15 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Garantie biens confiés/ RC véedialres	250 000 € par sinistre	Néant
- Atteintes à l'environnement (tous dommages corporels, matériels, immatériels confondus)	2 000 000 € par année d'assurance	Néant
- RC professionnelle/Responsabilité Administrative (y compris responsabilité civile pour défaut d'information selon l'article L321-4 du Code du sport)	3 000 000 € par année d'assurance	Néant
- RC Activités médicales et para médicales	3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance	Néant
- RC Opérateurs de voyages tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	750 000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
Défense pénale et recours	Montants de garantie	Seuil spécial d'intervention
* Défense devant toute juridiction	Frais à la charge de l'assureur 100 000 € par sinistre	Néant



COMITÉ
RÉGIONAL
NORMANDIE

Nous vous remercions pour votre attention.
Nous vous souhaitons une agréable journée et
une excellente saison sportive.

